

Recours au Règlement

M. l'Orateur: J'ai reçu deux avis de privilège, mais je devrais normalement m'occuper en premier lieu du rappel au Règlement dont le secrétaire d'État (M. Roberts) m'a saisi. En outre, trois ministres m'ont avisé de leur intention de déposer des documents que la Chambre trouvera sans doute intéressants. Je vais donc examiner ces différentes affaires dans cet ordre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BAKER (GRENVILLE-CARLETON)—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PROGRAMME DE CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous avons appris par le ministre des Finances (M. Chrétien) qu'il dispose maintenant des renseignements concernant le programme de crédit d'impôt à l'emploi. Il avait promis que ce programme entrerait en vigueur le 1^{er} mars. S'il dispose maintenant des renseignements que le chef de l'opposition (M. Clark) lui a demandés, nous lui saurions gré de nous les communiquer.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Volontiers, monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre. J'ai vérifié auprès du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Le programme doit débiter la semaine prochaine, soit le 8 mars.

Des voix: Bravo!

M. ROBERTS—RECTIFICATION DU COMPTE RENDU OFFICIEL

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je désire apporter deux rectifications ou éclaircissements au hansard du 28 février. D'abord, il y a la réponse que j'ai donnée au député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) au cours du débat d'ajournement et que l'on peut lire à la page 3330 du hansard. La version anglaise dit ceci:

Just before Christmas, we stressed the importance given at the federal level to the idea that the provinces will agree to exceptions to these very important rights.

On devrait avoir «to accepting these very important rights». Étant donné que cela change complètement le sens de ma phrase, je voudrais bien qu'on apporte cette correction.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Le hansard rapporte fidèlement les propos que le secrétaire d'État (M. Roberts) a tenus hier.

M. Roberts: Mais j'ai parlé en français.

M. Paproski: J'écoutais l'interprétation.

M. Roberts: La version française du hansard dit ceci:

[Français]

... que les provinces acceptent les exceptions à ces droits très importants.

[M. Horner.]

[Traduction]

La seule explication que je vois c'est que je devais chercher mes mots en français et que j'ai répété une deuxième fois le mot «accepteront», qu'on a rendu par «exceptions».

M. ROBERTS—PRÉCISIONS SUR LA MODIFICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'aimerais ensuite parler du rappel au Règlement que le député de Grenville-Carleton (M. Baker) a fait hier. Le député d'Egmont (M. MacDonald) a dit tout à l'heure que le gouvernement avait diminué le montant des subventions destinées aux arts et à la culture qui sont distribuées par le Secrétariat d'État. Comme ce n'est pas le cas et que je comprenais pourquoi il en était arrivé à cette conclusion, j'ai essayé de lui expliquer ce qui se passait au juste.

J'ai alors employé le terme «erreur» à mauvais escient. En effet, peu de temps après la mise sous presse du livre bleu, le Conseil du Trésor a décidé d'augmenter de \$1,450,000 le montant de la subvention destinée à Festival Canada. Il ne s'agissait donc pas d'une erreur au moment où le livre bleu a été mis sous presse. Les changements apportés ultérieurement ne figurent donc pas au livre bleu. Le gouvernement a l'intention de faire la rectification dans le budget supplémentaire. Je voulais m'assurer que le député d'Egmont ne s'est pas mépris sur les intentions du gouvernement. J'ai probablement utilisé le terme «erreur» un peu à la légère.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je tiens à donner brièvement la réplique au secrétaire d'État (M. Roberts). Le fait que les documents qui lui sont renvoyés aujourd'hui soient incomplets, pose un gros problème, car le budget supplémentaire ne paraîtra pas avant plusieurs mois. J'espère qu'avant que le comité n'étudie le budget des dépenses, le ministre pourra fournir une explication détaillée à tous les députés afin de leur permettre de faire du bon travail.

Aussi, tandis que j'ai la parole, j'aimerais tout d'abord soulever la question de privilège à propos de remarques énoncées par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie). Je me rends compte qu'il ne voulait calomnier personne ici, mais il a mentionné que j'avais subitement commencé à m'intéresser à ce problème des honoraires des agents. Le ministre a peut-être négligé de vérifier le compte rendu car il aurait constaté qu'en de nombreuses occasions j'ai, comme de nombreux autres députés, soulevé cette question depuis quelques mois.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si j'accorde la parole au député pour soulever la question de privilège sous ce prétexte, je devrais céder la parole à plusieurs ministres chaque fois qu'un député en posant une question dit quelque chose qui pourrait ressembler à de la calomnie. Il s'agit peut-être d'une question qui prête à désaccord ou à controverse, mais elle ne justifie nullement la question de privilège.